



**Programme national de bourses d'études
de la Fondation canadienne pour la philanthropie de l'AFP**

Le Programme national de bourses d'études a pour but d'aider des personnes qui œuvrent dans le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif à participer à des activités éducatives afin de parfaire leurs connaissances et leurs compétences. Des bourses d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ seront octroyées aux candidats retenus pour couvrir les frais d'inscription, les frais de déplacement et les droits de scolarité.

Les activités et cours pouvant être financés par l'entremise du Programme national de bourses d'études comprennent, entre autres, les suivants : l'AFP CFRE Refresher Course, L'ABC de la collecte fonds (cours de l'AFP), la conférence internationale de l'AFP, les ateliers offerts par les sections locales de l'AFP et des cours de formation postsecondaires.

Les candidats admissibles doivent travailler pour un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif canadien enregistré et ne pas avoir obtenu une bourse de la Fondation canadienne pour la philanthropie de l'AFP au cours des trois dernières années (à compter la date d'acceptation de la demande).

Les boursiers doivent présenter un rapport de dépenses et faire part des incidences qu'aura la formation suivie sur eux et leur travail. La moitié du montant de la bourse leur sera versée au moment de l'acceptation officielle de la bourse et l'autre moitié leur sera remise à la réception du rapport de dépenses et du rapport sur l'incidence de la formation suivie.

Les demandes seront évaluées deux fois par année. En 2018, les dates limites pour présenter les demandes de bourses sont le 15 mars et le 15 septembre.

L'activité ou le cours faisant l'objet de la demande de financement doit se terminer dans l'année suivant la date limite à laquelle le candidat a présenté sa demande. Tous les candidats seront informés de la décision du comité de sélection dans les trois semaines suivant la date limite de réception des demandes.

Le nombre de bourses et leur montant sont à la discrétion du comité de sélection et dépendront du financement disponible.